



PROGRAMME

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

OBJECTIFS

- Mettre à jour ses compétences de sauveteur secouriste au travail afin de conserver sa certification et re-dynamiser la démarche de prévention dans sa structure.

PUBLIC CONCERNÉ

- Sauveteur secouriste du travail.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du certificat de SST délivré par l'INRS, en cours de validité.

MODALITÉS

- La formation SST est organisée sous la responsabilité et l'encadrement d'un formateur certifié par l'INRS.
- La durée de la formation est de 7 heures, réparties sur 1 journée.
- Les groupes sont composés au minimum de 4 personnes et au maximum de 8 personnes.
- La formation a lieu dans nos salles de formation, équipées du matériel nécessaire.

PROGRAMME

➤➤ 1^{re} demi-journée :

- Présentation stagiaires et intervenant.
- Présentation de la formation (organisation, objectifs).
- Évolution réglementaire, technique et pédagogique du dispositif SST
- Évaluation diagnostique et perfectionnement des compétences du SST :
 - Intervenir face à une situation d'accident du travail.
 - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

➤➤ 2^e demi-journée :

- Évaluation diagnostique et perfectionnement des compétences du SST (suite) :
 - Intervenir face à une situation d'accident du travail.
 - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- Évaluation certificative.
- Bilan et évaluation de fin de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés-débats.
- » Mises en situation.
- » Apports de connaissances théoriques.
- » Exercices pratiques.

VALIDATION

- » Cette formation est régie par un ensemble de dispositions définies par l'INRS et le réseau prévention (modalités de mise en œuvre, référentiels, documents administratifs, critères d'évaluation certificative...).
- » Un certificat SST est délivré aux participants qui ont suivi avec succès la totalité de la formation et satisfait aux évaluations certificatives.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

- » La validité de ce certificat est fixée à 24 mois et la prolongation de celle-ci est de nouveau conditionnée par le suivi d'une formation « maintien et l'actualisation des compétences » (MAC), ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives, d'une durée de 7 heures, réparties sur 1 journée.

